

reste, rêve que peut se payer quelque jeune directeur, mais non les vieillards de la municipalité où je demeure.

Je suis donc heureux que le gouvernement, dans sa politique d'argent serré ait fait bien attention de ne pas réduire les sommes prévues pour les genres d'entreprises concernant les personnes âgées.

Je m'attriste de ce que les municipalités du pays ne se soient pas montrées à la hauteur de leurs responsabilités à l'égard de leurs citoyens, soit par manque de communication, soit par indifférence, soit par dureté. Le gouvernement fédéral ne devrait pas être le seul à s'en occuper. En effet, ces responsabilités incombent conjointement aux autorités municipales, provinciales et fédérales.

Lorsque le gouvernement fédéral a modifié la loi nationale sur l'habitation en garantissant jusqu'à 90 p. 100 des prêts relatifs aux programmes d'habitations destinées aux citoyens âgés et aux personnes à faible revenu, j'ai pensé qu'il en résulterait la plus grande poussée de construction domiciliaire de toute l'histoire du pays. Elle ne s'est pas produite. Les personnes qui s'intéressent aux problèmes des citoyens âgés se demandent bien pourquoi. C'est le cas des personnes actives dans le domaine de la sécurité sociale—tels les travailleurs bénévoles ou les infirmières de l'Ordre de Victoria—qui constatent de jour en jour la misérable condition des citoyens âgés dont beaucoup payent \$50 ou \$60 par mois pour une chambre dans l'île de Montréal, parce qu'ils ne disposent d'aucun autre genre de logis. C'est une honte, un véritable scandale. Cette responsabilité n'incombe pas entièrement au gouvernement fédéral. Elle repose sur les épaules des citoyens de ces municipalités qui doivent s'occuper de leurs frères moins fortunés.

Ce sont ces gens qui refusent de réclamer énergiquement au conseil municipal des habitations pour les vieillards. Ils n'envoient pas de résolution au gouvernement provincial, lui demandant de communiquer avec le gouvernement fédéral pour réclamer des fonds—des fonds mis à leur disposition et qui, si je comprends bien, quoique je n'aie pas de données statistiques devant moi, n'ont jamais été utilisés au complet. Le gouvernement n'a jamais été contraint d'accroître les fonds de ce genre car ils n'ont jamais été en danger d'être épuisés par les collectivités aux fins en question.

[M. Mackasey.]

Je sais ce que j'ai fait dans ma collectivité. Je sais ce que nous ferons pour nos propres vieillards. Mais je ne crois pas qu'il m'incombe, en tant que député fédéral, de susciter l'intérêt au palier municipal. A mon sens, il incombe aux députés de cette Chambre de mettre au point le programme et de fournir les fonds et les connaissances techniques. Ce sont les citoyens d'un bout à l'autre du pays qui devraient considérer leurs propres collectivités, leurs propres groupes religieux, leurs propres groupes sociaux, et se demander, lorsqu'ils rencontrent un vieux monsieur dans quelles conditions il vit, s'il habite une chambre, pourquoi il n'y a pas de programme de logement dans leur collectivité, pourquoi il n'y a pas de foyer pour les vieillards dans les environs.

J'ajouterais, monsieur l'Orateur, que la pénurie de fonds n'est pas la raison. Les connaissances techniques et les constructeurs ne manquent pas non plus. C'est que dans notre grand pays, où les autorités fédérales, provinciales et municipales ont des rapports très délicats, chacune craignant d'empiéter sur le domaine de l'autre, les demandes doivent d'abord être adressées au gouvernement municipal, puis être soumises au gouvernement provincial et enfin au gouvernement fédéral.

Je serais tenté de répondre à certaines questions sarcastiques et, parfois, opportunes qu'on a posées au cours du débat. Mais je laisserai cette tâche agréable au ministre, demain soir.

M. More (Regina-City): Vous pourriez peut-être y répondre mieux que lui. Allez-y.

M. Mackasey: Je vous remercie, mais j'ai beaucoup d'estime pour le ministre. Franchement, il y répondra sûrement mieux que je ne pourrais le faire.

Je parle à titre de représentant d'une collectivité qui, à mon sens, a été bien négligée. En consultant les statistiques que j'ai par-devers moi, je suis désolé de constater que ma collectivité ressemble à la majorité des autres. Elle n'est malheureusement pas l'exception mais la règle.

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au cours du débat sur la motion de subsides. Pourquoi monsieur l'Orateur? La réponse est simple. Je voudrais parler de certains programmes et situations imputables au gouvernement.